CONSIGNES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DURANT LA PERIODE DE FIN D'ANNEE







RECOMMANDATIONS POUR LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL DANS LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DURANT LA PERIODE DE FIN D'ANNEE

11 décembre 2021

Recommandations applicables à compter du 15 décembre

Mesures permettant de préserver le lien social et de favoriser la conciliation des mesures de protection.

Il précise les conditions sur :

- les retours en famille des résidents,
- les visites des proches,
- les sorties en famille des résidents,
- l'organisation d'évènements festifs au sein des établissements à l'occasion des fêtes de fin d'année





Maintien des visites extérieures de proches

Le principe reste le maintien des visites des proches, y compris dans les établissements touchés par des clusters (protocole du 5 novembre 2020)

Si la situation épidémique de l'établissement ou l'état du patient rend les visites extérieures impossibles, les visites « virtuelles » sont fortement encouragées (ou appels téléphoniques, envoi de courrier...)

Conditions des visites :

- Sur rendez-vous
- Prioritairement dans un espace extérieur ou espace dédié
- Signature par les proches d'une charte de bonne conduite dans l'application des gestes barrières

Régime d'exceptions selon l'état du résident, les souhaits individuels de personnes accompagnées

<u>Communication régulière auprès des familles</u> <u>Information des familles si cas positifs dans l'établissement</u>



Maintien des visites extérieures de proches Spécificités fêtes de fin d'année

Attribution d'au moins une plage de rendez-vous à tout résident qui le souhaite Possibilité :

- D'augmenter le nombre de visiteurs reçus par résident
- D'augmenter le nombre de visiteurs accueillis simultanément par plage de rendez-vous
- D'allonger les durées de plage de rendez-vous (y compris le week-end)

Proposer des salles suffisamment grandes (permettre la distanciation physique)

Visiter un résident Covid+

- Possible à titre exceptionnel (accord de la direction et de l'équipe)
- Visites en chambre uniquement
- Port du masque par le résident et ses proches pendant toute la durée de la visite
- Port de blouses par les proches
- Hygiène des mains ++



Retour en famille des personnes accompagnées Spécificités fêtes de fin d'année

Le principe de la **possibilité des retours en famille** le week-end reste applicable (protocole du 5 novembre 2020)

Sorties en famille également autorisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, <u>dans</u> <u>les ESMS où un premier cas de Covid-19 a été confirmé</u>. Dans ce cas, la famille est informée et un test de dépistage est proposé au résident.

En amont, un rappel des recommandations sanitaires est faite aux familles :

- Mesures barrières, hygiène des mains, distanciation physique et port du masque
- Jauge de 6 personnes maximum à table

Au retour des résidents, réaliser un test RT-PCR ou antigénique :

- Séjour long > 7jrs : 48 h avant le retour ou à l'arrivée avec isolement du résident puis renouvellement à J7
- Séjour ponctuel (week end ou journée): 7jrs après le dernier contact
- Une vigilance particulière est assurée : surveillance accrue des signes et symptômes (prise de température deux fois par jour pendant 7 jours)



Organisation des accompagnements et des activités

Activités collectives fortement encouragées (repas à thème, photos, atelier peinture).

Privilégier les activités à l'air libre.

Attention particulière requise à l'occasion de cette période de fêtes

Ces activités seront organisées dans le respect des gestes barrières, dans les conditions suivantes :

- Activités en petit groupe (pour les seules personnes COVID-19);
- Port du masque obligatoire pour les professionnels, les animateurs éventuels, et les personnes accompagnées de plus de 6 ans (les dérogations restent possibles dans les conditions fixées par le protocole du 5 novembre);
- Lavage des mains avant, pendant et après l'animation ;
- Désinfection régulière des surfaces et du matériel utilisé;
- Distanciation physique en lieu clos d'au moins 1m pour les groupes composés d'enfants entre 6 ans et jusqu'à 15 ans, et d'au moins 1m dans les espaces clos et extérieurs pour toutes les personnes accompagnées de plus de 16 ans.

Nos affiches



A télécharger sur notre site internet ou en cliquant sur les images ci dessous



Télécharger l'affiche en PDF



Télécharger l'affiche en PDF



<u>Télécharger l'affiche en</u> <u>version personnalisable</u>

Le CPias Occitanie vous souhaite de joyeuses fêtes!

